

# Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 4 février 2021  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale** : **DUPLOSAN KV-COMBI**

Design Code : A-8823 A

Agi Code : 106265

MSDS: Version/Date : Version 3.0 / 01.09.2019

---

**Fournisseur** : Maag Profi, Syngenta Agro AG  
Schaffhauserstrasse 101  
Postfach  
4332 Stein AG  
Suisse



Téléphone siège social : +41 62 866 04 50

Télécopie siège social : +41 62 866 04 58

E-Mail : [sds\\_syngenta.ch@syngenta.com](mailto:sds_syngenta.ch@syngenta.com)

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

**Numéro d'urgence** : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications

**Producteur** : Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
4021 Linz  
Österreich  
T +43/732/6918-3187  
F +43/732/6918-63187  
[Katharina.Krueger@nufarm.com](mailto:Katharina.Krueger@nufarm.com)

**Directive de classification  
complémentaires pour  
la Suisse** :

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

CA Code (Nufarm)	: 2380
Code du produit	: NLI1549;Q065A
Oracle Recipe Code (Nufarm)	: 600000252
Item codes	: 110003701;110003702
Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: DUPLOSAN KV COMBI
Type (Nufarm)	: Country Specific
Country (Nufarm)	: Suisse
Synonymes	: CA2380

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Herbicide

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
4021 Linz - Österreich  
T +43/732/6918-3187 - F +43/732/6918-63187  
[Katharina.Krueger@nufarm.com](mailto:Katharina.Krueger@nufarm.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +43/732/6914-2466 (Produktionsstandort Linz/Österreich) +43/1/4064343 (VergiftungsInformationsZentrale)
------------------	---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Composants dangereux	: 2,4-D/CMPP-P DMA
Mentions de danger (CLP)	: H302 - Nocif en cas d'ingestion. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

# DUPLOSAN KV COMBI

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P330 - Rincer la bouche.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### Phrases EUH

: EUH208 - Contient . Peut produire une réaction allergique.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases supplémentaires

: SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(R)-2-(4-CHLORO-2-METHYLPHENOXY) PROPIONIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT	(N° CAS) 66423-09-04 (N° CE) 240-539-0	39.69	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
(2,4-DICHLOROPHENOXY)ACETIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT	(N° CAS) 2008-39-1 (N° CE) 217-915-8	17.29	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Déplacez la victime à l'air libre.  
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.  
Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Diarrhée. Vomissements. Maux de tête. Spasmes. Confusion mentale.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

# DUPLOSAN KV COMBI

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Chlorure d'hydrogène. Chlore. Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

Autres informations : Limiter l'épandage des fluides d'extinction (produit pouvant présenter un danger pour l'environnement).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Cf. rubrique 8.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de portée des enfants.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Température de stockage : > 0 °C

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Gants. Lunettes de sécurité.

#### Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire)

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Selon les conditions d'utilisation, porter des gants de protection, un tablier, des bottes, une protection de la tête et du visage

#### Protection des voies respiratoires:

# DUPLOSAN KV COMBI

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)



### Autres informations:

Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: ambré.
Odeur	: Aminé(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7
pH solution concentration	: 1 % (aqueux)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: ≈ 460 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.134
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Log Pow	: -0.19 (20°C; pH 7; MCP-P) -0.82 (20°C; pH 7; 2,4-D)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 18.3 mPa·s (20°C)
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DUPLOSAN KV COMBI

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

DUPLOSAN KV COMBI	
DL50 orale rat	1410 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	6.95 mg/l/4h
ATE CLP (vapeurs)	6.95 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	6.95 mg/l/4h

(2,4-DICHLOROPHENOXY)ACETIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT (2008-39-1)	
DL50 orale rat	625 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2115 mg/kg

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Pas d'irritation de la peau) pH: 7
Indications complémentaires	: lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritation sévère des yeux pH: 7
Indications complémentaires	: lapin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Cochon d'Inde
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DUPLOSAN KV COMBI	
CE50 48 h crustacé	> 100 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)
EC50 72h algae	660 mg/l Ankistrodesmus bibraianus
NOEC chronique poisson	> 100 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
NOEC chronique crustacé	160 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)

(R)-2-(4-CHLORO-2-METHYLPHENOXY) PROPIONIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT (66423-09-04)	
Autres informations écotoxicologiques	
14d ErC10 (Myriophyllum spicatum)	0.00106mg/L (Mecoprop-p)
14d ErC50 (Myriophyllum spicatum)	0.0269mg/L (Mecoprop-p)

(2,4-DICHLOROPHENOXY)ACETIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT (2008-39-1)	
Autres informations écotoxicologiques	

# DUPLOSAN KV COMBI

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### (2,4-DICHLOROPHENOXY)ACETIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT (2008-39-1)

14 d NOErC (Myriophyllum aquaticum) 0.0305mg/L (2,4-D)  
14 d ErC50 (Myriophyllum aquaticum) 0.346mg/L (2,4-D)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### DUPLOSAN KV COMBI

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

### (R)-2-(4-CHLORO-2-METHYLPHENOXY) PROPIONIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT (66423-09-04)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

### (2,4-DICHLOROPHENOXY)ACETIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT (2008-39-1)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Biodégradation DT50 (sol) 2-58.9d (2,4-D)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### DUPLOSAN KV COMBI

Log Pow -0.19 (20°C; pH 7; MCPP-P) -0.82 (20°C; pH 7; 2,4-D)

### (2,4-DICHLOROPHENOXY)ACETIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT (2008-39-1)

Log Pow -0.82 (2,4-D; pH7)

Potentiel de bioaccumulation Faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

### (2,4-DICHLOROPHENOXY)ACETIC ACID, DIMETHYLAMINE SALT (2008-39-1)

Mobilité dans le sol Mobile

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### DUPLOSAN KV COMBI

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

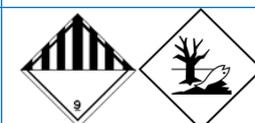
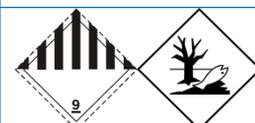
## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Éliminer comme un déchet dangereux. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas éliminer les emballages sans nettoyage préalable. Réemploi de l'emballage interdit. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b> 3082	3082	3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mecoprop-P, 2,4-D)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mecoprop-P, 2,4-D)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mecoprop-P, 2,4-D)
<b>Description document de transport</b> UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mecoprop-P, 2,4-D), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mecoprop-P, 2,4-D), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mecoprop-P, 2,4-D), 9, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b> 9	9	9
		
<b>14.4. Groupe d'emballage</b> III	III	III

# DUPLOSAN KV COMBI

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Non applicable

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601  
Quantités limitées (ADR) : 5l  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29  
Code-citerne (ADR) : LGBV  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 90  
Panneaux oranges :



#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 969  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03  
Instructions pour citernes (IMDG) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP29  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-F  
Catégorie de chargement (IMDG) : A

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 964  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L

# DUPLOSAN KV COMBI

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 964  
(IATA)  
Quantité max. nette avion cargo seulement : 450L  
(IATA)  
Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197  
Code ERG (IATA) : 9L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2	Phrases EUH	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
8.2	Équipement de protection individuelle	Ajouté	
9.1	Point d'ébullition	Ajouté	
9.1	pH solution concentration	Ajouté	
9.1	Point de congélation	Enlevé	
9.1	Log Pow	Modifié	
9.1	Densité relative	Modifié	
9.1	pH	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Indications complémentaires	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	CL50 inhalation rat (mg/l)	Modifié	
12.1	EC50 72h algae	Ajouté	
12.1	NOEC chronique poisson	Modifié	
12.1	CEr50 (autres plantes aquatiques)	Enlevé	
12.1	ErC50 (algues)	Enlevé	
12.1	CL50 96 h poisson	Enlevé	
12.3	Log Pow	Modifié	
14.1	N° ONU (ADN)	Ajouté	
14.1	N° ONU (ADR)	Ajouté	
14.1	N° ONU (IMDG)	Ajouté	
14.1	N° ONU (IATA)	Ajouté	
14.2	Désignation officielle de	Ajouté	

# DUPLOSAN KV COMBI

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	transport (ADN)		
14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Ajouté	
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté	
14.3	Étiquettes de danger (ADR)	Ajouté	
14.3	Classe (ADR)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (IATA)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (ADR)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté	
14.6	Quantités exceptées (ADR)	Ajouté	
14.6	Quantités limitées (ADR)	Ajouté	
14.6	Numéro d'identification du danger (code Kemler)	Ajouté	
14.6	Code de classification (ADR)	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

NUFARM SDS TEMPLATE

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*